

## COLLECTIFS EN SOUFFRANCE

### Maltraitance généralisée : déclaration préalable au CSE de la CGT

La CGT a relayé les doléances du collectif de Paul Lelong sur les conditions de travail et les problèmes liés à l'organisation et à la répartition des activités. Ces observations, faites il y a quelques semaines pour alerter la direction, n'ont toujours pas trouvé de réponse et renvoient malheureusement à la situation que nous observons dans l'ensemble des agences de la région.



Les collègues évoquent une grande lassitude, occasionnée par la multiplication des plans d'action et leur empilement. Le dernier en date -DELD- a fait exploser une situation qui était déjà critique.

C'est d'abord le mode opératoire qui est en cause : les collègues ont l'impression de faire de l'abattage pour répondre à des injonctions de pilotages. Deuxième malaise : les agents n'ont rien de nouveau à proposer à ces publics, les offres ne leur correspondent pas, ils ont déjà suivi nos prestations. Recevoir des DE à qui on n'a rien à proposer provoque une perte du sens au travail, observent avec justesse nos collègues.

Les agents ne peuvent bien souvent que se substituer aux services sociaux, aider à constituer une demande MDPH, aider à initier un dossier de retraite, etc. Cela ne relève ni de leur mission, ni de leur formation. La crise sanitaire ayant amplifié les demandes dans nos services en raison de la fermeture au public d'autres structures (CAF, MDPH), la charge de travail est décuplée (le plafond des portefeuilles est atomisée : 250 DE en REN !!) et les réponses à apporter ne sont pas forcément du ressort de Pôle emploi.

Dans ce contexte, les conseillers doivent faire des choix, identifier ceux qu'ils vont pouvoir aider et les demandes qu'ils seront incapables de traiter. C'est une grande responsabilité qu'ils doivent assumer seuls et qui est en soi une source de souffrance.

Des collègues en CDD arrivés en nombre et tutorés par des collègues en CDD eux-mêmes, doivent faire face à des situations sociales extrêmement compliquées - avec notamment des tentatives ou menaces de suicide d'utilisateur sans avoir été formés ou sans pouvoir bénéficier officiellement d'échanges de pratiques avec des collègues plus expérimentés.

Tout le monde conviendra que ce constat est malheureusement partagé par une majorité d'agents, dans leurs agences respectives. Les mobilisations que nous avons initiées portent sur ces demandes, car la question des moyens et des buts est aussi cruciale que celle des salaires.

A cet effet, **la CGT demande que les derniers résultats du 12<sup>ème</sup>**

**Baromètre interne Pôle emploi soient rendus publics et examinés lors d'une prochaine séance du CSE.** Ces éléments, évoqués lors des réunions de service, ont souvent rendu compte d'un indice de confiance et de QVT extrêmement dégradés alors même que le plan DETLD n'avait pas été lancé : l'enquête a en effet été effectuée au début de l'automne et n'a fait l'objet d'aucune publication sur l'intranet, ni au national ni au régional.

### En Bref...

#### Le « renfort » précaire:

Alors que le nombre de plans d'action explose, que la pression sur les agent.e.s augmente, que le CRI pousse à bout les collègues GDD, la direction n'a pour seule réponse **que des embauches en CDD de 18 mois et seuls 88 équivalents temps plein sont prévus** pour l'Ile-de-France. Cette réponse est insuffisante et cynique, la direction refusant de renforcer les équipes de façon pérenne ! La CGT refuse la précarisation des agents Pôle Emploi et la dégradation des conditions de travail ! **Nous réclamons des embauches massives en CDI pour assurer des conditions de travail dignes, un accueil des privés d'emplois digne et un service public de qualité pour toutes et tous !**

#### Expérimentation télétravail,

#### l'expérimentation Frankenstein:

L'encre de l'accord télétravail est à peine sèche que la direction « brainstorme » à nouveau sur de nouvelles conditions de travail en distanciel. La CGT idf n'avait pas signé l'accord télétravail, insuffisamment protecteur pour les agent.e.s et constate que la direction est déjà prête à intensifier son rabotage des droits en proposant une expérimentation télétravail à la carte. Chaque site souhaitant participer à l'expérimentation devait proposer son projet d'organisation ce qui donne au final autant de conditions de travail que de sites différents. En effet, les quotités de télétravail peuvent varier de 0 à 5 jours par semaine en fonction des services et des activités, la règle pour les jours volants ou fixes est variable, idem pour la possibilité de fractionner les jours ou non... Peu de sites finalement ont candidatés, reculant devant cette impressionnante usine à gaz ! Seules 5 entités participent à l'expérimentation, dont une seule agence !

La CGT Idf alerte sur le risque d'inégalité de traitement que ce type d'expérimentation engendre. Nos conditions de travail ne peuvent pas dépendre du site sur lequel nous travaillons, n'ouvrons pas la boîte de Pandore ! Défendons collectivement nos droits pour être plus forts !



## Droit d'alerte ! Danger sur les plateformes !

Suite à de nombreuses alertes des agent.e.s des plateformes IDF (contentieux IP, PFPF, CRE, 3949 PFT) et à la visite de nos élu.e.s sur celles-ci, nous avons pu constater le mal-être au travail de nos collègues et la maltraitance qui s'exerce sur ces services. Les élu.e.s CGT ont été à l'initiative d'un droit d'alerte en CSE et ce dernier a été voté à l'unanimité. Nous sommes en attente d'une convocation de la direction pour un CSE extraordinaire afin de diligenter une enquête.

**Résultat des votes : POUR à l'unanimité !**

## Bilan CCPLU

### Recours télétravail agent.e.s de droit public

54 collègues de droit public ont présenté un recours auprès des CCPLU à propos de leur télétravail.

Sur ces 54 dossiers, la direction est revenue sur 17 demandes.

Seulement **5 agent.e.s ont eu gain de cause. C'est peu.**

L'argument principal de la direction pour justifier les refus : le service rendu aux usager.e.s. Nous lui avons bien entendu rappelé que c'est bien elle et le gouvernement qui sont responsables du dévoiement des missions et non les collègues qui, eux et elles, supportent des conditions de travail dégradées, font face au mépris grandissant de la direction (se traduisant notamment par des rémunérations trop basses) tout en rendant le meilleur service qu'ils/elles le peuvent avec le peu de moyens qu'ils/elles ont.

## AU REVOIR CAMARADE !

Après une longue carrière aux ASSEDIC puis à Pôle emploi, ce C.S.E. Ordinaire a été l'occasion pour notre Représentant Syndical d'annoncer qu'il siégeait pour la dernière fois au sein de cette instance. Voici des extraits de sa déclaration :

*"Aujourd'hui est une journée particulière en ce qui me concerne, puisqu'après 33 années successives et 4 sites, j'ai décidé d'exercer mon "droit de retraite". Je m'arrête quelques instants sur cette expression "droit de retraite" dont le choix n'est pas anodin mais fait écho à la plus connue "droit de retrait". Car en effet ce départ n'était pas prévu si rapidement. J'avais mis en place des choses pour au moins aller jusqu'à la fin de l'année 2022 voire même peut-être 2023. Mais cette décision a été précipitée par la mise en place du Nouveau Calcul et sa mesure corrélée le CRI. Cette révolution réglementaire sans aucun précédent, mise en place dans un tel contexte d'impréparation, m'a finalement convaincu qu'il était temps pour moi de me retirer. Car comme je l'ai écrit à mes collègues de Pontault-Combault, en ce qui me concerne impossible de continuer à jouer de la musique pendant que le TITANIC coule. Avant d'évoquer la situation de mon agence de Pontault je tenais à vous remercier pour ces échanges en réunion CSE même si parfois les échanges pouvaient être conflictuels. Je tiens également à remercier les demandeurs d'emploi qui tout au long de ma carrière ont été le moteur de ma motivation..."*

*Au nom de la CGT je m'associe pleinement à la déclaration du SNU lue hier en C.S.S.T. et en séance ce jour concernant la situation des équipes GDD en Ile de France."*

Il a ensuite présenté un bref exposé de la situation critique de l'équipe indemnisation de l'agence de PONTAULT COMBAULT qui se voulait être une alerte auprès de la D.R. Si sur le papier l'effectif cible établie par la GPEC(7) semble respecté, après son départ l'effectif réel opérationnel sera de 4 agents seulement dont un CDD en tout début de parcours de formation. Un cinquième agent vient d'être nommé suite au mouvement du 01/02/22. Le problème est que, bien qu'il s'agisse d'un agent exAssedic en CDI, il doit intégrer lui aussi un parcours de formation complet. Les portefeuilles CRI quant à eux explosent puisque la charge totale se répartit sur 4 portefeuilles actifs : 3 à 698 plus le sien à 173 (plus réduit en raison de l'activité syndicale). **Après son départ ces 173 D.E. seront répartis sur les 3 portefeuilles restants qui passeront inexorablement à 755 DE chacun. Pour rappel, les chiffres prévisionnels communiqués par la Direction lors du CSE de juin 2021 prévoient une taille moyenne de 676 sur le site.**

En conclusion, s'il a bien sûr invité la Direction à se pencher tout particulièrement sur la situation de cette agence, plus globalement il lui a également demandé d'avoir une réelle réflexion sur la faisabilité, avec de tels effectifs, de maintenir le 3949 avec la mise en place du CRI.

### **Vos élu.e.s et représentant.e syndicale CGT au CSE :**

Corinne Nirinamalala

Brigitte Meyer

Marie Saint Leger

Jean François Fabre

Francine Royon

Sophie Laloz

Guy Olharan

Sarah Guercif

[Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr](mailto:Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr)

[Brigitte.meyer@pole-emploi.fr](mailto:Brigitte.meyer@pole-emploi.fr)

[Marie.saint-leger@pole-emploi.fr](mailto:Marie.saint-leger@pole-emploi.fr)

[Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr](mailto:Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr)

[francine.royon@pole-emploi.fr](mailto:francine.royon@pole-emploi.fr)

[Sophie.laloz@pole-emploi.fr](mailto:Sophie.laloz@pole-emploi.fr)

[Guy.olharan@pole-emploi.fr](mailto:Guy.olharan@pole-emploi.fr)

[Sarah.quercif@pole-emploi.fr](mailto:Sarah.quercif@pole-emploi.fr)



Contactez-nous ; syndiquez-vous [syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr)

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

